

0451070U
ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
COLLEGE MONTESQUIEU
1 PLACE ALBERT CAMUS
45064 ORLEANS CEDEX 2
Tel : 0238251010

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 46-1

Annule et remplace l'acte n° 46 - 2021-2022

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 09/06/2022

Réuni le : 27/06/2022

Sous la présidence de : Ronan Kervella

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 6

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

adopte la décision budgétaire modificative N°6 impliquant un prélèvement sur le fonds de roulement de 1500€. 1 analyse financière de l'agent comptable est jointe à cette DBM.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0